

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00167 Numéro SIREN : 414 135 277 Nom ou dénomination : DALOFI
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2019 sous le numéro de dépôt 1130

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/05/2019

Numéro de dépôt : 2019/1130

Déposant :

Nom/dénomination : DALOFI

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 414 135 277

N° gestion : 1997 B 00167

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS DALOPI Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 60 AVENUE GAMBETTA 42300 ROANNE Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 4 1 4 1 3 5 2 7 7 0 0 0 3 9 Néant ☐ *

		Exercice N clos le.		
		3	1	
		1	2	
		0	1	
		8		
		Brut	Amortissements, provisions	
		1	2	
		Net		
		3		
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé	AA		
	Frais d'établissement	AB	147 965	
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 997	
	Fonds commercial (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN		
	Constructions	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		
	Autres immobilisations corporelles	AT	28 071	
	Immobilisations en cours	AV		
	Avances et acomptes	AX		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU	18 477 468	
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD	2 323	
	Prêts	BF		
Autres immobilisations financières *	BH	4 550		
TOTAL (II)		BJ	18 671 374	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	204 668
		Autres créances (3)	BZ	1 970 755
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	34 234
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	2 134 315
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	67 514
TOTAL (III)		CJ	4 411 487	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Écarts de conversion actif * (VI)		CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	23 082 861	
		IA	81 645	
			23 001 215	

Renvois : (1) Dont droit au bail : ☐ (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : ☐ CP (3) Part à plus d'un an : ☐ CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : ☐ Stocks : ☐ Créances : ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



J.P. Y...

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		SAS DALOFI		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 659 480)	DA	7 659 480		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	197 588		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 968 430		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 823 188		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	18 648 686		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	50 000		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	50 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 024 449		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	64 558		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	79 901		
	Dettes fiscales et sociales	DY	130 612		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 011		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	4 302 530			
(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	23 001 215			
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	743 684			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	340			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage



Signature: J.P. Y... 7

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS DALOPI		Néant ☐		*			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services*	FG	536 334	FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	536 334	FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	548 976
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA
		- dotations aux provisions					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	623 088
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(74 112)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	552 210	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	478 098	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>SAS DALOPI</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	86
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	15 857 438
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 857 524
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	40 276
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 465 002
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	50 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 555 278
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 302 246
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(42 844)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 045 331
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 222 143
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	8 823 188
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	5 078
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	12 641
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	3 261		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	37 014		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	7 465 001		
Provisions pour risques et charges	50 000		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		85	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



Signature: *J.P. M...*

Désignation de l'entreprise SAS DALOFI

[illegible]

M. P. W. 7

ANNEXE COMPTABLE

Total du bilan avant répartition : 23 001 215 € - Résultat : **bénéfice** de 8 823 188 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/03/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et des règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'actif immobilisé ne comporte aucune immobilisation décomposable significative.

Il a été fait application des dispositions relatives aux PME assimilant la durée d'usage à la durée d'utilisation pour l'amortissement des immobilisations non décomposables.

2. Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

✓ **Dettes garanties par des suretés réelles**

Emprunt de 680 000 euros souscrit auprès de la BANQUE POPULAIRE

Garantie donnée : Gage de compte d'instruments financiers portant sur 800 actions de GARDAL SAS, au profit de la BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL par la SAS DALOFI
Au 31/12/2018, le capital restant dû s'élève à 222 398.96 euros.

Emprunt de 446 000 euros souscrit auprès de la BANQUE POPULAIRE

Garanties données : Nantissement par la SAS DALOFI de 100 parts numérotées de 1 à 100 de la SCI DALIMMO et hypothèque du chef de la SCI DALIMMO en Premier rang à hauteur de 446 000 euros sur l'immeuble sis 29 avenue Gambetta et 46 cours de la République – 42300 ROANNE
Au 31/12/2018, le capital restant dû s'élève à 269 062.43 euros.

Emprunt de 500 000 euros souscrit auprès de la BANQUE POPULAIRE

Garanties données : Nantissement par la SAS DALOFI de 11 589 parts de la SCI LENA, à hauteur de 200 000 €.
Au 31/12/2018, le capital restant dû s'élève à 360 503.48 euros.

Emprunt de 2 000 000 euros souscrit auprès de la BANQUE POPULAIRE

Garanties données : Nantissement par la SA DALOFI de 3 700 actions de la SA AMBASSADEUR HOTEL, à hauteur de 800 000 €.
Au 31/12/2018, le capital restant dû s'élève à 1 442 013.94 euros.

Emprunt de 1 500 000 euros souscrit auprès de BPI France (débloqué à hauteur de 1 423 500 € au 31/12/2017)

Garanties données : Retenu en gage de 75 000 € sur le montant prêté et souscription d'une Assurance Décès par M. DALAUDIERE Philippe auprès de APRIL.
Au 31/12/2018, le capital restant dû s'élève à 1 423 500.00 euros.

Emprunt de 300 000 euros souscrit auprès de BPI France

Garanties données : Néant – Souscription Assurance Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
Au 31/12/2018, le capital restant dû s'élève à 300 000.00 euros.

✓ **Autres** Néant

Crédit d'impôt compétitivité et emplois

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année 2018 à été constaté pour un montant 5 435 € pour la SAS DALOFI.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel.

Le produit du CICE, propre à l'entreprise, comptabilisé au titre de l'exercice, vient en diminution des charges d'exploitation, est cumulé aux Cice des filiales (du fait de l'intégration), et est imputé sur l'impôt sur les sociétés du groupe dû au titre de cet exercice.

Ce crédit d'impôt est utilisé à conforter les capitaux propres de notre société, et ainsi permettre son développement, le maintien de l'emploi, et le financement des dépenses nécessaires à la continuité de l'exploitation.

Autres éléments significatifs :

La société SAS DALOFI est placée sous le régime de l'intégration fiscale au sein d'un groupe formé avec quatre de ses filiales :

- La SAS ROCADAL
- La SCI DALIMMO
- La SAS GARDAL
- La SAS AMBASSADEUR HOTEL.

La société placée sous le régime de l'intégration fiscale est société tête de groupe. A ce titre, la société SAS DALOFI est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles pour l'ensemble du groupe intégré.

La SAS LE COSTEL dont les parts ont été vendues en fin d'année ne fait plus partie du groupe.

Les titres détenus dans notre filiale DALVAL ont été apportés à la société LPH à leur valeur vénale, nous avons ainsi constaté une plus-value inscrite en résultat exceptionnel

Au 31/12/2018, il a été décidé l'abandon d'une partie des comptes courants sur les sociétés LENA et AMBASSADEUR HOTEL, respectivement à hauteur de 5 000 € et 10 000 €, avec clause de retour à meilleure fortune.

3. Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable			
Fonds commercial	Non applicable			
Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	157 426	1 536		158 962
Immobilisations corporelles	28 185	15 301	15 415	28 070
Immobilisations financières	12 195 764	13 747 150	7 458 573	18 484 341
Total	12 381 375	13 763 987	7 472 988	18 671 373
Amortissements & provisions :	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	39 359	32 767		72 127
Immobilisations corporelles	14 165	3 469	8 117	9 517
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
Total	53 525	36 237		81 645

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
---	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 550		4 550
Actif circulant & charges d'avance	2 242 937	2 242 937	
Total	2 247 487	2 242 937	4 550

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations Immobilisations financières Clients & comptes rattachés Autres créances Disponibilités	406 378

Charges constatées d'avance	67 514 Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise
------------------------------------	--

Charges à répartir	Non applicable
---------------------------	----------------

4. Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	191 487	40
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	191 487	40

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges		50 000		50 000
Provisions pour dépréciation				
Total		50 000		50 000

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	4 024 449	465 604	3 450 695	108 151
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	79 901	79 901		
Dettes fiscales & sociales	130 612	130 612		
Groupe et associés				
Autres dettes	67 569	67 569		
Produits constatés d'avance				
	4 302 530	743 684	3 450 695	108 151

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Clients fact a établir	12 745
Associés intérêts à recevoir	24 310
Débiteurs créditeurs divers	369 325

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Fournisseurs	13 570
Intérêts courus sur emprunts	6 630
Frais bancaires à payer	340
Associés intérêts courus	1 115
Congés à payer	10 844
Org. Soc. Charges sur congés	4 338
Etat autres charges à payer	3 086
Clients avoirs à établir	3 011

Produits constatés d'avance	Non applicable
-----------------------------	----------------

5. Détail des produits et des charges

	31/12/2018	31/12/2017
Transfert de charge		
Remboursements frais formation	790	
Indemnités Avantages en nature	11 851	11 765
TOTAL	12 641	11 765

Charges exceptionnelles	31/12/2018	31/12/2017
Ajustements dettes et créances	1 746	
Honoraires exceptionnels	20 269	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 261	211
Abandons comptes courants	15 000	
Dotations provisions pour risques	50 000	
Autres charges exceptionnelles sur opération en gestion		
Autres charges exceptionnelles sur opération en capital		
Valeur nette comptable sortie d'immos	7 462 002	
TOTAL	7 555 278	211

Produits exceptionnels	31/12/2018	31/12/2017
Autres produits exceptionnels sur opération en gestion	86	407
Produits de cession d'immos	15 857 438	
TOTAL	15 857 524	407

6. Etat des filiales et participations

Filiale	% de détention	VNC des titres	Date de clôture	Montant des capitaux propres du dernier exercice clos	Dont résultat du dernier exercice clos	CA du dernier exercice clos
SAS L.P.H.	50%	13 119 100	31/12/N	26 236 700	-1 500	0
SAS GARDAL	100%	727 229	31/12/N	404 165	103 363	1 167 052
SAS ROCADAL	100%	700 000	31/12/N	355 683	- 307 933	446 012
SCI DALIMMO	99%	473 661	31/12/N	50 130	19 153	51 910
SA AMBASSADEUR	100%	3 202 500	31/12/N	733 876	40 918	3 504 621
SCI LENA	99.99%	254 978	31/12/N	-169 404	458	502 367

7. Elements relevant de plusieurs postes du bilan

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises liées
Participations	18 477 468
Créances clients et comptes rattachés	194 777
Autres créances – Compte courant	1 483 495
Associés Intérêts à recevoir	24 310
Dettes fournisseurs et compte rattachés	
Autres dettes – Compte courant	-
Associés Intérêts courus	-

DALOFI
Société par actions simplifiée au capital de 7 659 480 euros
Siège social : 60 avenue Gambetta, 42300 ROANNE
414 135 277 RCS ROANNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 03 MAI 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 8 823 188 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	8 823 188 euros
------------------------	-----------------

A la réserve légale	441 160 euros
---------------------	---------------

A titre de dividendes	49 787 euros
Soit 0,26 euros par action	

Le solde	8 332 241 euros
----------	-----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 10 201 098 euros (tenant compte de la distribution du 1^{er} février 2019 de 99 573 euros).

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 49 786,74 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 0,26 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015

97 658,37 euros, soit 0,51 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 97 657,86 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0,51 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016

97 658,37 euros, soit 0,51 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 97 657,86 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0,51 euros

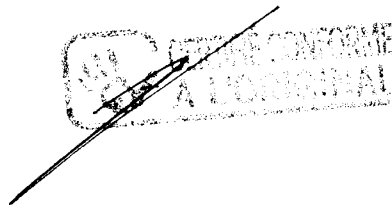
Exercice clos le 31 décembre 2017

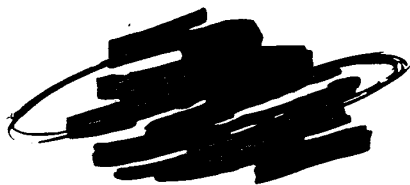
Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 03 mai 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Philippe DALAUDIERE**





BLANC et ASSOCIÉS
AUDIT

Jean-Sébastien BLANC
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Expert comptable
Inscrit au tableau de l'ordre - Région Rhône-Alpes

DALOFI

60 Avenue Gambetta
42300 ROANNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

B L A N C E T A S S O C I É S A U D I T
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON
SARL A ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE 50 000 Euros - RCS ROANNE 484 798 533
B.P. 262 - 6 RUE GILBERTÈS - 42301 ROANNE CEDEX
TÉL. 04 77 72 91 11 - TÉLÉCOPIE 04 77 70 38 75 - E.mail : contact@fbea.fr



J.S.B.

DALOFI

SAS au capital de 7.659.480 euros
60 avenue Gambetta - 42300 ROANNE

414 135 277 RCS ROANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale ordinaire de la société DALOFI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DALOFI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Roanne,
Le 1^{er} Avril 2019

Pour BLANC & ASSOCIES AUDIT

Jean-Sébastien BLANC

BLANC ET ASSOCIES AUDIT SARL

8 rue Gilbertès - BP 262

42301 ROANNE CEDEX

Tél. 04 77 72 91 11 - Fax 04 77 70 38 75

RCS ROANNE 484 796 533

Commissaire aux Comptes

**DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société ou association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.